AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-6-82981190

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION « AUVERGNE ET LIMOUSIN »

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, PUY-DE-DOME, HAUTE-VIENNE)

ABONNEMENT ANNUEL : 85,00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Cité Administrative, rue Pélissier, 63034 Clermont Ferrand Cedex

Téléphone (73) 92-42-68 - Poste 469

Régie de Recettes de la D.D.A.
Sous-Régisseur de Recettes
du Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - Rue Pélissier
63034 Clermont Ferrand Cedex
C. C. P. Clermont-Ferrand 5.503-17

Numéro d'inscription à la C P P A P 525 AD

DIRECTEUR-GÉRANT A. FARGEIX - N° 246

BULLETIN N° 17 du 3 JUIN 1982 - EDITION GENERALE

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER ET DU POIRIER

Les premières taches sur feuilles ont été découvertes dans des vergers de la région de VEYRE-MONTON (Puy-de-Dôme).

Les premières contaminations ont eu lieu à la suite des pluies du 3 au 5 Mai (30 à 40 mm selon les situations).

Les récentes pluies d'orage ont pu provoquer d'autres contaminations.

La protection des vergers doit être assurée dès que possible.

OIDIUM DU POMMIER

Ce champignon est présent dans de nombreux vergers, utiliser en même temps que pour la tavelure un produit anti-oïdium.

ACARIENS ROUGES

Surveiller leur évolution. Des pullulations sont notées dans certains vergers.

Utiliser un acaricide spécifique (consulter la liste transmise dans le bulletin N° 12 du 7 Mai).

A cette liste, il convient d'ajouter le mélange dicofol + diéthion (ACAFOR).

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les captures deviennent importantes et des pontes ont été déposées dans les cages d'élevage depuis la fin du mois de Mai.

Il y a lieu d'intervenir dans les premiers jours de la semaine du 7 au 12 Juin.

MOUCHE DE LA CERISE

Le vol a débuté le 17 Mai à MARMILHAT (Puy-de-Dôme). Les captures sont nombreuses depuis le 1er Juin.

Il y a lieu de prévoir un traitement insecticide exclusivement sur les variétés tardives, dans les zones où des attaques sont habituellement observées.

Utiliser l'un des produits à base de deltaméthrine (DECIS), diméthoate (nombreuses spécialités), fenthion (LEBAYCID), formothion (ANTHIO FORT), malathion (nombreuses spécialités), oléoparathion.

Respecter les délais d'emploi avant récolte.

P.199

GRANDES CULTURES

LES PYRETHRINOIDES LIQUIDES CONTRE LA PYRALE DU MAIS

(Note établie conjointement par l'Association de Coordination Technique Agricole, l'Association Générale des Producteurs de Maïs, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Service de la Protection des Végétaux).

Seules sont autorisées à la vente, pour lutter contre la Pyrale du maïs, des spécialités en formulation granulée.

Celles-ci présentent, généralement, une efficacité satisfaisante mais nécessitent le recours à des moyens appropriés d'application (tracteur-enjambeur, appareils aériens, etc...) dont la mise en oeuvre entraîne de sérieuses difficultés (rentabilité des investissements, organisation des chantiers, conditions d'application, etc...).

Ce choix de formulation trouve sa justification dans la recherche d'une rémanence d'action suffisante et d'une toxicité limitée à l'égard de l'homme et de l'environnement.

En 1979, des tests ont été réalisés en plein champ visant à étudier l'intérêt pratique de spécialités à base de pyréthrinoïdes sous formulation liquide dans la lutte contre la Pyrale du maïs. De tels produits, appliqués à un stade suffisamment précoce du maïs (1,20 m de hauteur) pour permettre le passage d'un pulvérisateur classique ont présenté une bonne efficacité sur Pyrale ainsi que sur Metopolophium dirhodum, espèce de pucerons dont les populations avaient pullulé.

Au cours des deux années suivantes, de nombreux essais ont été mis en place, permettant de conclure à une efficacité satisfaisante de ces produits sur Pyrale ; ils ont mis aussi en évidence le risque que faisait encourir leur application de voir se développer les populations d'une autre espèce de pucerons: Rhopalosiphum padi.

C'est ainsi qu'en 1980, sous l'effet de conditions climatiques particulièrement favorables au maintien de cette espèce au mois d'Août, on a pu observer leur pullulation dans plusieurs régions françaises (Alsace, Auvergne, Bassin Parisien, Centre, Franche-Comté, Poitou...), principalement dans les parcelles traitées avec des spécialités à base de Pyréthrinoïdes liquides.

En 1981, le même phénomène a pu être à nouveau observé fin Juillet, quoique beaucoup moins fréquemment du fait d'une régression naturelle des populations. Ceci traduit bien, cependant, le caractère latent d'un tel déséquilibre.

Les causes inhérentes au développement des populations de Rhopalosiphum padi, à la suite d'une application de ces produits, n'ont pu être scientifiquement établies. Une des explications pourrait être leur action à l'égard de la faune auxiliaire (coccinelles, syrphes, chrysopes, microhyménoptères).

Outre la forte nuisibilité de ce puceron qui peut provoquer une perte de récolte s'élevant à plusieurs dizaines de quintaux à l'hectare, la capacité à passer d'une espèce céréalière à une autre (Blé, Maïs, Orge...) et à transmettre le virus de la jaunisse nanisante de l'orge, ainsi que l'ampleur des superficies intéressées, conduisent à être légitimement inquiet.

Malgré l'intérêt certain que ces spécialités offrent dans la lutte contre la Pyrale dont les populations ont fortement progressé au cours de ces dernières années, occasionnant des pertes de rendement importantes, les agriculteurs doivent être conscients des risques qu'ils encourent, ou font encourir aux cultures voisines, du fait de l'utilisation des pyréthrinoïdes en formulation liquide.

C'est pourquoi, la solution consistant à faire appel aux spécialités en formulation granulée, qui permet de garantir une bonne protection contre la Pyrale sans risquer d'induire de tels déséquilibres, nous parait être la seule recommandable, et cela malgré les difficultés d'application déjà mentionnées.